

## **Avis de la CPU sur l'accès des étudiants d'IUFM aux diplômes de masters**

La CPU considère que l'intégration des IUFM dans les universités est une chance qu'il faut saisir pour progresser dans le rapprochement des systèmes de formation des maîtres au niveau européen.

A terme, on peut s'interroger sur l'intérêt du maintien d'un système de formation qui fait succéder la formation universitaire disciplinaire et la formation professionnelle, quand la plupart des pays ont choisi de viser ces deux objectifs simultanément.

En attendant des réformes plus profondes du système de formation des maîtres qui devraient aussi concerner la place et le contenu des concours, la CPU propose que toutes les universités réfléchissent, par académie et en concertation avec les IUFM intégrés, à la meilleure façon de permettre aux futurs maîtres d'accéder dans les meilleures conditions à un diplôme de master, en partie en formation initiale et en partie en formation continuée.

Tout diplôme de master supposant un adossement à la recherche, différents types de master pourraient permettre de valider la formation des enseignants. En effet, une solution unique serait inadaptée aux situations en cours et nuirait à la nécessaire prise en compte de la diversité des niveaux et des domaines de formation des étudiants.

Ainsi ces derniers pourraient se voir proposer :

- 1) un master (professionnel et/ou recherche) existant : exemple mathématiques
- 2) un master (professionnel et/ou recherche) existant avec une spécialité enseignement : exemple master d'histoire, spécialité enseignement
- 3) un master spécifique mention « éducation et formation » avec des spécialités différentes selon les universités, master devant s'appuyer sur des débouchés professionnels précis et ne pas reposer exclusivement sur les sciences de l'éducation.

Les différents programmes de ces masters seraient travaillés conjointement entre l'IUFM et son université d'intégration ainsi qu'avec toutes les autres universités de l'académie

Concernant, les modalités de validation au sein de ces masters des préparations aux concours, réussites aux concours, et formations en IUFM, la réussite à un concours ne peut en aucun cas déboucher sur l'acquisition d'un diplôme de master. En effet les concours ne sont pas conçus dans l'esprit des diplômes de niveau master, mais comme un moyen de vérifier certaines connaissances et compétences avant la formation proprement professionnelle.

Dans le même temps, les deux années de formation dans l'IUFM ne peuvent être considérées comme nulles et non avenues.

**La CPU préconise donc des modalités de validation adaptées aux différentes préparations et concours.**

**La CPU propose que toute réussite au CAPES puisse être validée par 60 crédits d'un des masters évoqués ci-dessus, la validation des résultats des étudiants qui n'auraient pas réussi au concours ou été admissibles étant effectuée à partir de ce repère, en fonction des notes obtenues au concours et au cours de l'année préparatoire, par une commission mixte comprenant des enseignants d'IUFM et d'université.**

**Pour les 60 autres crédits du master, les stagiaires ou ex-stagiaires IUFM du second degré pourraient valider un Master dans leur domaine de spécialisation, mais à condition**

- 1) qu'ils aient validé un **mémoire professionnel** ou un **mémoire de recherche**
- 2) qu'ils aient validé **un certain nombre d'UE spécifiques** telles que la méthodologie de la recherche (pour tous), des approfondissements disciplinaires, l'épistémologie de leur discipline et de leur champ, l'histoire de l'enseignement de leur discipline et de leur champ, etc.

**Les étudiants ayant réussi l'agrégation ou été admissibles à ce concours pourraient se voir attribuer jusqu'à 90 crédits de Master, à charge pour eux s'ils veulent obtenir le master complet de réaliser un mémoire de recherche encadré par un universitaire et de suivre des modules d'initiation à la recherche et des séminaires ou de faire un stage de six mois dans un laboratoire, pour les scientifiques, avec rapport. Les étudiants agrégés pourraient bénéficier d'une année de report pour terminer ce master et commencer une thèse qu'ils pourraient ensuite poursuivre en travaillant ou en obtenant une allocation de recherche. Les admissibles pourraient bénéficier de 6 mois de bourse pour terminer leur M2.** Cette idée, également soutenue par l'Académie des sciences, vise d'une part, à renforcer les doctorats de bons éléments qui n'auraient pas forcément osé la thèse sans ce soutien et d'autre part, à renforcer le rôle des agrégés comme lien entre le secondaire et le supérieur.

**Concernant les étudiants professeurs des écoles, il leur sera possible d'accéder à un master correspondant à leur discipline d'origine ou à un master « éducation et formation ». Au vu des notes à la préparation, un jury mixte proposera une validation totale ou partielle du M1. Le M2 professionnel sera ensuite proposé en priorité avec validation partielle par VAE, étalement dans le temps et utilisation au maximum des ENT.**

La CPU rappelle que la formation des enseignants au sein d'une université doit être l'occasion de revoir la formation tout au long de la vie des enseignants en poste ; ces derniers doivent pouvoir appréhender les profondes mutations scientifiques, technologiques et culturelles de la société auxquelles l'université contribue en partie, notamment par ses chercheurs. A l'image de ce qui se passe en Europe, l'université possède les compétences pour participer à cette formation et est prête à se mobiliser pour y répondre.

Adopté à l'unanimité le 20 mars 2008